



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ère} adjointe)	Jackie WITZ (adjoint)
A.M. CHOURAQUI (adjointe)	Daphné PERROT	Laurent BESNARD
Yannick CAILLET	François MINEAU (arrivé à 20 h 15)	

Absents :

Liliane MARSAC	Claudine LECLERE
Henri VENTROUX	Gérard VINAY
Thierry HECTOR	

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 heures 45, elle a été levée à 21 heures 45 minutes.

Secrétaire de séance : Brigitte MOLLET

RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- **Point Finances**
- **Vote Jurés d'Assises**
- **Point Urbanisme**
- **Retour Commission Ecole**
- **Point Animation**
- **Questions Diverses**

1) Point Finances

Monsieur le Maire donne la liste des dépenses à fin mai, en détaillant quelques comptes, il en ressort que pour le moment les chiffres sont corrects. Au compte « fourniture petits équipements » il convient de retirer la somme d'environ 3 500 euros qui va être mise en dépenses d'investissement (achat petit chalet bois pour entreposer du matériel).

En votant le budget 2017, il n'a pas été comptabilisé les restes à réaliser, soit 2662 euros. De ce fait la section d'investissement n'est pas équilibrée. Monsieur le Maire propose de retirer la même somme au compte « Eglise » ce qui rétablira le déséquilibre. Le vote se décompose ainsi

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour 09

Mme Marsac procuration à M. Caron
M. Ventroux procuration à Mme Ligier

2) Jurés d'Assises

Madame Ligier explique aux membres du conseil municipal qu'il faut comme chaque année, procéder au tirage au sort de TROIS jurés d'assises pour l'année 2018. Ces trois personnes sont donc tirés au sort au vu de la liste électorale, il s'agit de :

Madame Juteau épouse Gros Nathalie
Madame Combret Marie-Gabrielle
Mademoiselle Marie-Charlotte Dulac



2) Point Urbanisme

2.1 Avancement PLU

Madame Ligier explique que la commune est en ce moment gérée par le RNU (règlement National d'Urbanisme) et c'est la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui est décideur pour tous les documents d'urbanisme instruits. Concernant le P L U on attend que le document sur l'écoulement des eaux soit remis à jour pour les hameaux suivants : la Cailleterie – La Fortelle – Cocherel

Il est envisagé de faire nettoyer le ru par les employés communaux et de créer un bassin de rétention Rue de la Ravine.

2.2 Côte de la Chesnaie

Madame Ligier explique que l'affaire est passée devant le Tribunal Administratif. Notre dossier a été retoqué mais ce jugement est non valable car d'après notre POS le SCOT nous interdit de garder des surfaces minimales de terrain. La Commune fait donc appel devant le Tribunal Administratif cela peut retarder d'environ 6 mois.

2.3 Maison Bleue

Madame Ligier informe le conseil municipal que le propriétaire de la « maison bleue » vient dernièrement de faire repeindre en ocre les deux façades. Il reste donc à faire les deux pignons.

3) Retour Commission Ecole

3.3 Rythmes Scolaires

Madame Chouraqui explique qu'après réunion avec la Directrice et les Institutrices, et sur proposition de la commission école, à la prochaine rentrée scolaire il est proposé la suppression du périscolaire et le retour à la semaine de quatre jours d'école.

En découle la suppression des « clubs » et des bus du mercredi vers les centres aérés. Ces derniers n'étant fréquentés que pour 1 enfant vers Pacy et 2 enfants vers Saint-Marcel. Les parents sont divisés sur la semaine de quatre jours d'école car se pose le problème de faire garder son enfant le mercredi.

Concernant les horaires rien de changé le matin et le soir, mais reprise de l'école à 13 h 30 et non plus à 13 h 45. Cela ne posera pas de problème au niveau de la cantine scolaire. Il est mis au vote la semaine de 4 jours.

Le vote se décompose ainsi :

Contre	0	Abstention	1	Pour 09
		M. Caillet		Dont 2 procurations

M. Caillet s'est abstenu car si l'on passe à la semaine de 4 jours il souhaite que soit proposé aux parents des activités pour leurs enfants en compensation.

3.4 Tarifs cantine/Garderie

Madame Chouraqui explique, sur proposition de la commission école, que les tarifs resteront stables voir même un peu à la baisse pour la rentrée scolaire 2017/2018 car la Commune a fait des économies sur les fournitures alimentaires. A la rentrée il est proposé de jouer sur la quantité pour éviter le plus possible d'avoir



des pertes. Il est également proposé de mettre à chaque table « un chef de table » qui sera en charge de veiller à ce qu'il y ait le moins de restes possible. La table gagnante sera récompensée.

Il est également envisagé le paiement de la cantine sur le système d'un forfait. Les nouveaux tarifs mis au vote sont les suivants :

4.20 euros	repas pour 1 enfant
4.00 euros	repas pour 2 enfants
3.80 euros	repas pour 3 enfants et +
6.00 euros	repas occasionnel

Ainsi que pour la garderie : 1.00 euro la ½ heure de garderie
15.00 euros la ½ heure supplémentaire (tarif garderie après 19 heures)

Contre 0

Abstention 0

Pour 10

Dont 2 procurations

Pendant les vacances scolaires il est prévu des travaux de rénovation à l'école : remise en état de la terrasse, refaire le « placo » d'une classe, revoir le chauffage ainsi que la peinture extérieure.

4) Point Animation

4.1 Fête du 1^{er} Juillet

Madame Perrot donne le déroulement de la fête du village qui accueillera des animateurs, avec la possibilité de pique-niquer, également sur place buvette et pizzas. L'association « Que du Bonheur » s'est associée pour tenir un stand barbecue. La soirée débutera par une retraite aux flambeaux suivi d'un bal.

Le dimanche 10 septembre aura lieu la course cycliste « 9^{ème} grand prix cyclisme » organisé par Cyrille Frélicot.

Monsieur le Maire envisage de faire une cérémonie pour décorer deux habitants d'Houlbec-Cocherel récemment médaillés, à cette occasion seront conviés également les nouveaux habitants. La date prévue est le samedi 16 septembre 2017 à 12 heures 30.

5) Question Diverse

Monsieur Caillet suite à une réunion sur le numérique où il a participé, annonce que le Département s'engage d'ici 2020 à ce que tout le Département de l'Eure soit connecté.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : aura lieu le 2017 à 20h00

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.